

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2016-876/PR/MERN portant approbation du Budget Prévisionnel d'Electricité de Djibouti pour l'exercice 2017.

n° 2016-876/PR/MERN

Ministère
MINISTÈRE DE L'ENERGIE, CHARGE DES
RESSOURCES NATURELLES

Date de publication
29 décembre 2016

Numéro JO
n° 24 du 31/12/2016

Date du numéro
31 décembre 2016

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution en date du 15 septembre 1992

VULa Délibération n°115 du 21 janvier 1960 créant l'Electricité de Djibouti

VULa Loi n°12/AN/98 4ème L du 11 mars 1998 portant réforme des sociétés d'Etat, des sociétés d'économie mixte et des établissements publics à caractère industriel et commercial

VULa Loi n°12/AN/98/4ème L portant sur la définition et la gestion des établissements publics

VULe Décret n°77-079/PR/MRI du 20 décembre 1977 portant réorganisation des statuts de l'ELECTRICITE DE DJIBOUTI

VULe Décret n°99-0077/PR/MFEN du 08 juin 1999 portant réforme des sociétés d'Etat, des sociétés d'économie mixte et des établissements publics à caractère industriel et commercial

VULe Décret n°99-0078/PR/MFEN du 08 juin 1999 portant sur la définition et la gestion des établissements publics

VULe Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant remaniement Ministériel du Gouvernement de la République de Djibouti et fixant leur attribution

VULa Délibération n°610 du 20 novembre 2016 du 137ème Conseil d'Administration d'Electricité de Djibouti portant approbation du budget Prévisionnel de l'exercice 2017

SUR Proposition du Ministre de l'Energie, chargé des Ressources Naturelles

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 Décembre 2016.

TEXTE INTÉGRAL

ARTICLE 1

Le Budget Prévisionnel de l'Etablissement pour l'exercice 2017 s'établit comme suit (en KFD) :En produits-
27.307.196En charges 26.462.470Soit un Résultat bénéficiaire +
844.727Montant des investissements 8.367.187Participation des tiers aux investissements 1.856.969Auto
financement 6.510.218ARTICLE 2 : Le Présent Arrêté sera enregistré, publié et diffusé
partout où besoin sera.
